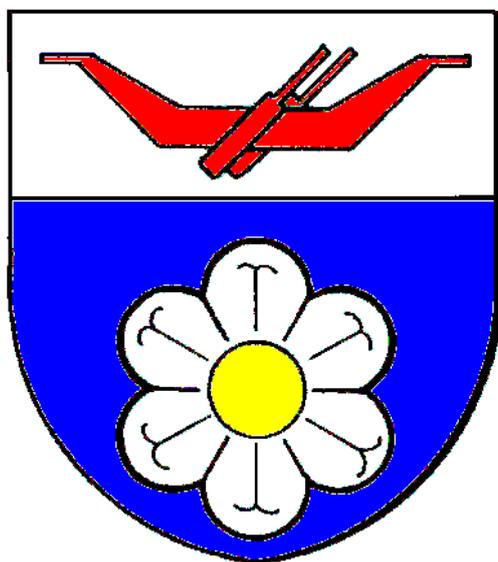


# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du  
21 décembre 2018  
à 19h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 décembre 2018 à 19h00 heures en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et excuse les représentants de la presse.

11 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

**Présents:**

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Monsieur SPENLE Jean-Martin, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur RYEZ Gilles, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur Rodolphe SCHIBENY, Madame POLLINA Sandrine, Madame GLAENTZLIN Juliette, Madame GILLIG Angélique, Monsieur RAMSTEIN Denis.

**Absents excusés et non représentés :**

Madame Stéphanie BAHRIA  
Monsieur Florian URFFER

**Absents non excusés :**

Monsieur Ronald SCHNEEMANN

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER  
Madame Agnès VIELLARD à Madame Sylviane SPINDLER-LIEGEON

**Secrétaire de séance :**

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat du 11 décembre 2018 perpétré à Strasbourg.

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 - PRESENTATION DES RAPPORTS 2017 DE SAINT-LOUIS  
AGGLOMERATION**

**POINT 2 - CALENDRIER**

**POINT 3 - DIVERS**

**Séance à huis clos**

**POINT 1 – FINANCES**



## **POINT 1 - PRESENTATION DES RAPPORTS 2017 DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

### 1.01 Présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

#### *a) Assainissement collectif*

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017, dont les principaux points sont les suivants :

- Un service qui dessert les 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières,
- les missions du service sont : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements et installations privatives,
- le service est géré par un délégataire (VEOLIA) via un contrat de 12 ans valable jusqu'au 31 décembre 2024,
- la CA3F dispose de 12 agents, plusieurs véhicules et un parc informatique de 12 ordinateurs,
- les tâches sont assurées par VEOLIA pour certaines d'entre elles et les autres sont assurées par la CA3F,
- 55 branchements de particuliers ont coûté 211 108 € TTC en 2017,
- 1 249 vérifications d'installations privatives domestiques ont été réalisées en 2017 dont 11.57 de non conformes en 2017 (7.53% de NC à Rosenau),
- 12 tampons de regards ont été mis à niveau pour un montant de 4 032 € en 2017,
- 22 946 passages caméras ont été réalisés en 2017 dont 640 à Rosenau,
- la population desservie par ce service est de 54 004 habitants,
- 25 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées en 2017,
- 15017 abonnés sont recensés sur l'ensemble des communes dont 834 à Rosenau,
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte est de 0.2330 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- le prix du service assainissement au m<sup>3</sup> reste stable, de l'ordre de 2.11 € TTC en 2017,
- l'indicateur de performance du service de l'assainissement se calcule par un taux de desserte global : il est de 98.8% en 2017,
- de nombreux travaux d'investissement ont eu lieu en 2017 dans les différentes communes,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 du Service public d'assainissement collectif.

#### *b) Assainissement non collectif*

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2017, dont les principaux points sont les suivants :

- Le service existe depuis le 25 mars 2010,
- Il regroupe les 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières,



- Les missions du service sont : le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, le contrôle de conception-réalisation des installations et l'étude de sol préalable à l'étude de conception d'une installation d'assainissement non collectif,
- Le service fonctionne avec 12 agents, 5 véhicules de service, 1 véhicule utilitaire, et un parc informatique de 12 ordinateurs.
- 6 contrôles ont été effectués en 2017,
- Ce service dessert 300 habitants environ,
- Les tarifs applicables au service varient de 80 à 120 € selon le contrôle effectué.
- L'indicateur de performance du service de l'assainissement non collectif permet d'évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.
- Pas d'investissements réalisés en 2017.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 du Service public d'assainissement non collectif.

#### 1.02 Présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017, dont les principaux points sont les suivants :

- le service de l'eau potable relève en partie de la compétence de Saint-Louis Agglomération depuis le 01/01/2017.
- ce service regroupe 17 communes dont l'ex CCPS, Kembs, le syndicat du BAKERO, Steinbrunn le Bas, la Communauté de Communes de Sundgau (la vallée de Hundsbach depuis février 2012) et le SICOM des 2 Ranspach (depuis juin 2012).
- la compétence de distribution de l'eau reste la compétence des syndicats ou communes.
- VEOLIA est chargée de la surveillance et de l'entretien des installations d'adduction d'eau potable (contrat du 01 04 2014-31 03 2019).
- les points de prélèvement de l'eau se situent en forêt domaniale de la Hardt.
- le volume prélevé est 100% des eaux souterraines.
- volumes prélevés en 2017 (forage de la Hardt = 1 835 779 m<sup>3</sup> ; forage de Schlierbach = 138 234 m<sup>3</sup> ; forage Bakero = 166 670 m<sup>3</sup> ; forage de Kembs = 19 453 m<sup>3</sup>, soit un total de 2 160 136 m<sup>3</sup>.
- volume vendu en gros m<sup>3</sup>/an : 2 137 610 m<sup>3</sup>.
- un taux de rendement pour 2017 de 99.3% (contre 98.3 % en 2016).
- le taux de conformité de l'eau est de 100%.
- 55 analyses microbiologiques ont été réalisées en 2017, toutes conformes.
- 22 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2017, toutes conformes.
- l'indice de performance est mesuré via l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale, via l'indice d'avancement de protection des ressources en eau.
- le prix du m<sup>3</sup> cédé aux communes ou syndicats est de : 0.35 € TTC/m<sup>3</sup> pour les communes ou syndicats membres ; 0.45 € TTC/m<sup>3</sup> pour les communes ou syndicats clients, 0.57 € TTC/m<sup>3</sup> pour la vallée de Hundsbach + sicom 2 Ranspach.
- les investissements de 2017 sont de l'ordre de 24 976.20 € HT.



- plus de dette sur le budget eau potable.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 du Service public d'assainissement non collectif.

#### 1.03 Présentation du rapport 2017 du délégataire du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 du délégataire relatif à l'assainissement collectif, dont les principaux points sont les suivants :

- un contrat d'affermage avec la société VEOLIA dont le terme est le 31 12 2024,
- 54852 habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées,
- 10 communes desservies
- 24 autorisations de déversement ont été autorisées sur 2017,
- 833 tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration,
- prix du service de l'assainissement : 2.11 €/m3,
- 25 désobstructions sur réseau réalisées sur 2017,
- 36 882 ml de canalisations curées en 2017,
- 7 280 002 m3 de volume traité en 2017,
- 23 359 ml de canalisations inspectées par caméra,
- taux de curage en 2017 : 1.66/1000 abonnés,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 du Service public d'assainissement non collectif.

#### 1.04 Présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont les principaux points sont les suivants :

- + de 35 000 tonnes de déchets ont été collectés en 2017 dont 18 892 tonnes de déchets ménagers, 9 475 tonnes d'apport en déchetterie, 6 729 tonnes d'apports volontaires pour le verre et les matériaux recyclables,
- Les objectifs du Grenelle de l'environnement sont bientôt atteints puisque 52% des déchets sont compostés ou recyclés alors que la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55% de valorisation en 2020 et 65% en 2025.
- Le budget 2017 s'élève à 10 812 000 € dont 9 743 000 € en section de fonctionnement et 1 069 000 € en section d'investissement,
- Le coût total de la collecte des ordures ménagères s'élève à 5 722 000 €/an soit 83 €/habitant,
- Le coût d'exploitation des déchetteries s'élève à 34 €/habitant en 2017,
- Le coût de la collecte et de traitement du verre et des matériaux recyclables, en apport volontaire et du carton des artisans-commerçants s'élève à 1 €/habitant en 2017,



- la volonté de réduire la production des déchets.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 du Service public d'élimination des déchets.

#### 1.05 Présentation du rapport 2017 du délégataire transport public

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 du délégataire transport public dont les principaux points sont les suivants :

- L'arrivée du tram 3 en gare de Saint-Louis le 09 12 2017.
- Nombre de kilométrage annuel en 2017 : 1 221 147 km.
- Nombre de voyageurs en 2017 : 2 554 365 voyageurs.
- 31 matériels roulants en 2017.
- 55430 habitants sont couverts par ce réseau.
- 5 lignes principales- 7 lignes complémentaires dont 220 points de montée/descente (23 sur le territoire suisse).
- Personnel administratif : 9 ETP
- Personnel de conduit : 42.67 ETP.
- Achat de 2 autobus MERCEDES en 2017 et d'un minibus MERCEDES.
- Un véhicule relais 100% électrique est prévu pour 2018.
- Recettes 2017 : 2 312 281 € HT

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport 2017 du délégataire transport public.

#### **POINT 2 - CALENDRIER**

01/01/2019 : Vœux à Istein à 18h00.  
19/01/2019 : vœux à Rosenau à 16h00.

#### **POINT 3 - DIVERS**

Mme GLAENTZLIN explique que 33 à 35 personnes de Bougue, Laglorieuse et Mazerolles viendront à Rosenau en août 2019. L'arrivée est prévue le 22 ou le 23 août et le départ le 27 août. Elles seront 43 personnes avec celles du SUNDGAU.

La commune de Laglorieuse souhaite désormais officialiser le jumelage avec Rosenau. Monsieur le Maire ne pourra pas être là mais il sera représenté par le 1<sup>er</sup> adjoint.



Clos à 19h21  
Reprise à 19h22.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

### **POINT 1 – FINANCES**

#### 1.01 Régime indemnitaire

*Maintien du régime indemnitaire antérieur au RIFSEEP en ce qui concerne M. FOL Christophe, Agent de Maîtrise Principal.*

#### **L'organe délibérant,**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu la circulaire NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu la circulaire ministérielle du 03 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 04/10 /2018 (DIV en 2018/68) ;
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)



Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant que l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose notamment :

*Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire.*

Considérant que la mise en œuvre du RIFSEEP conduirait à réduire le montant des indemnités perçu par Monsieur FOL Christophe, Agent de Maîtrise Principal, antérieurement à ce nouveau régime indemnitaire ;

Considérant que le maintien du régime antérieur plus favorable à l'agent doit être expressément décidé par le Conseil Municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR),

**APPROUVE** le maintien du régime indemnitaire antérieur au RIFSEEP en ce qui concerne M. FOL Christophe.

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 19 h 28.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 21 12 2018**

**Ordre du jour :**

POINT 1 - PRESENTATION DES RAPPORTS 2017 DE SAINT-LOUIS  
AGGLOMERATION

POINT 2 - CALENDRIER

POINT 3 - DIVERS

POINT 1 - FINANCES (SEANCE A HUIS CLOS)

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 <sup>e</sup> Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 <sup>e</sup> Adjointe		
RYEZ Gilles	4 <sup>e</sup> Adjoint		
WOGENSTAHL Nadine	5 <sup>e</sup> Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 <sup>er</sup> Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	2 <sup>ème</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
GILLIG Angélique	3 <sup>ème</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
RAMSTEIN Denis	4 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		



BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
VIELLARD Agnès	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		

